

**Étaient présents** : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Max FABRE ; Bernard FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie José FOUQUET ; Yves FRAISSE ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ (représentée par son suppléant Henry MIGAUD) ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Luc GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Pascale PEYTAVI ; Claude PICHON ; Daniel PIVA ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TEISSIER ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir** : Béatrice FALCOU à Luc LOUIS ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE

**Étaient absents** : Robert AZAIS ; Michel CARQUET ; Arielle ESCURET ; Bruno GIRONA ; Bruno PLA ; Alain TAILHAN

**Étaient également présent** : Vanessa FEDERICO – DGS ; Aurélie BONNET - Assistante de Direction / Secrétariat des élus ; Florence SIGÉ – Responsable Finances

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents, il annonce les pouvoirs donnés par Béatrice FALCOU à Luc LOUIS et Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Patrick CABROL se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**.

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 30 Juillet 2020**

Diverses remarques sont énoncées par plusieurs élus communautaires.

Il est noté les modifications à prendre en compte, à savoir :

- L'urgence de prendre en main le dossier lié à la compétence « eau »
- La modification de la liste des présents
- La communication du diaporama lié à la présentation du budget

Monsieur le Président indique que ces modifications seront apportées au procès-verbal de séance du 30 juillet 2020 et propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 30 juillet 2020 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

## 2. Tableau des Effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Filière Administrative :

Adjoint Administratif : 1 poste supplémentaire pour titularisation d'un agent (agent en poste suite à une mutation)

Adjoint Administratif Principal 1ere classe : 2 postes supplémentaires en vue des avancements de grade

- Filière Animation :

Adjoint d'Animation Principal 1ere Classe : 3 postes supplémentaires en vue des avancements de grade

### ➤ Voté à l'unanimité

## 3. Adhésion aux Communes Forestières (COFOR) de l'Hérault

Les communes forestières de l'Hérault regroupent un réseau d'élus qui représente et accompagne les collectivités dans leurs projets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois.

L'adhésion de la collectivité aux Communes Forestières de l'Hérault assure une adhésion à l'ensemble des communes de son territoire et démontre une vision partagée sur le rôle de la forêt et de la filière bois.

La cotisation pour la CdCMC s'élève à 3 706,00€ pour l'année 2020. Elle correspond au total des adhésions de toutes les communes de son territoire diminué de 15%.

### ➤ Voté à l'unanimité

## 4. Désignations aux organismes (partie 2)

	ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Environnement	Cebenna	Jacques PLANES	Josian CABROL
	CPIE du Haut-Languedoc	Patrick CABROL	Ghislaine COUSTAL
	AMORCE	Franck LIGNON	Jean ARCAS
	Référent "Ambroisie"	Patrick CABROL	
Economie	Hérault Ingénierie	Josian CABROL	Alain MOULY
	Communes Forestières	Catherine SONZOGNI	Harmonie GONZALEZ
	SCIC BIO ORB	Thérèse SALAVIN	
		Josian CABROL	
Cohésion sociale	MLI	Catherine LISTER	Magali GUIRAUD
	Hérault Logement	Franck LIGNON	Alain MOULY
	Hopital = Conseil de surveillance	Josian CABROL	
	RDL	Catherine LISTER	Jacques SOULIGNAC
		Delphine GAZEL	Bernard FONTES
		Benoit MARSAUX	Jean Yves DUFAUD
Enf. / Jeunesse	Collège Antoine FAURE = Olonzac	Marie José FOUQUET	
	Collège du Jaur = St Pons	Josian CABROL	
	LEP Jacques Brel = St Pons	Josian CABROL	Alain MOULY
Culture / Patrimoine	Pass Culture	Patrick CABROL	Jean ARCAS
	Au fils des arts	Patrick CABROL	Ghislaine COUSTAL

### ➤ Voté à l'unanimité

## 5. Désignation des candidats à la CIID

L'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque EPCI.

Elle est composée de 11 membres :

- Le président de la collectivité
- 10 commissaires titulaires
- 10 commissaires suppléants

Les 10 commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La liste de présentation établie l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers
- Elle donne un avis, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CIID se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques de l'Hérault et sur convocation du Président de l'EPCI.

Lors du Conseil du 30/07/2020 il a été demandé aux Maires de bien vouloir transmettre à la collectivité le nom d'un représentant pour leur commune (3 pour les communes de St Pons et d'Olonzac), à la suite de quoi une liste de 40 noms a pu être établie comme suit :

AGEL	Jean Marie BESSE
AIGNE	Yves FRAISSE
AIGUES VIVES	Jean Pierre BARTHES
AZILLANET	Alexandre DYE
BEAUFORT	Claude PICHON
BERLOU	Christian LIGNON
BOISSET	Roger FOURNIER
CASSAGNOLES	Guy BORIOS
CESSERAS	Jean Bernard TOLOMIO
COLOMBIERES	Thérèse SALAVIN
COURNIOU	Chantal JOULIA
FELINES MINERVOIS	Claudette FOURCADE
FERRALS LES MONTAGNES	Daniel PIVA
FERRIERES POUSSAROU	Olivier DUCHAMP
LA CAUNETTE	Max FABRE
LA LIVINIÈRE	Jean Louis BELLIDO
LES VERRERIES DE MOUSSANS	Cyril SAVY
MINERVE	Didier VORDY
MONS LA TRIVALLE	Claude TARRAGA
OLARGUES	Max CHABBERT
OLONZAC	Jean Yves DUFAUD
OLONZAC	Patrick PUJOL
OLONZAC	Bruno ORTIZ
OUIA	Vanessa VEDEL
PARDAILHAN	Marie France CHABBERT
PREMIAN	Martine LUGAGNE
RIEUSSEC	Virginie MEYRUEIX
RIOLS	Romain VILLEZ
ROQUEBRUN	Nadine FALIERE
SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN	Marc TARBOURIECH
SAINT JEAN DE MINERVOIS	Louis PISTRE
SAINT JULIEN	Jean François BERTHIER
SAINT MARTIN DE L'ARCON	Florence MARCHAND
SAINT VINCENT D'OLARGUES	Eric BARTHES
SAINT PONS DE THOMIERES	Franck EYMARD
SAINT PONS DE THOMIERES	Marie José MATTEI
SAINT PONS DE THOMIERES	Raymond TORRENT
SIRAN	Olivier LIGNERES
VELIEUX	Marie Françoise FRANC ROUANET
VIEUSSAN	Luc GUIRAUD

➤ **Voté à l'unanimité**

**6. Création et Composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation (AC).

La CLECT est créée sans limitation de durée et se réunit à chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI. En cas de modification de l'AC sans transfert de charges, sa convocation n'est pas obligatoire.

C'est l'EPCI qui détermine la composition de la CLECT. Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées.  
Il est proposé que la CLECT soit composée des 36 maires.

➤ **Voté à l'unanimité**

### 7. Composition des commissions

Lors du Conseil Communautaire du 30 Juillet 2020, il a été proposé aux conseillers communautaires de s'inscrire dans les commissions de leur choix et aux maires, d'inscrire 2 de leurs conseillers municipaux au sein de ces mêmes commissions.

Après analyses des candidatures par le Bureau Communautaire, une proposition de la composition des commissions sera faite en Conseil.

➤ **Voté à l'unanimité**

### 8. Débat sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance

Depuis la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, les EPCI ont la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance en début de mandat. Il doit fixer les principes et les modalités d'association, de coordination mais aussi de délégation des moyens ou encore les orientations en matière de mutualisation entre l'EPCI, les communes et les maires. Son contenu est libre.

Son élaboration est facultative mais un débat doit avoir lieu en conseil communautaire à son sujet en début de mandature. En cas d'accord de l'assemblée communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de 9 mois après installation. Les conseils municipaux des communes membres sont sollicités pour avis sur le projet de pacte. Cet avis doit être rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte. Ce document ne remplace par le règlement intérieur du conseil communautaire.

Avec le report de l'installation des assemblées communautaire en 2020, ce délai est étendu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

➤ **Vote non conforme – sujet reporté au prochain Conseil**

### 9. Décision Modificative

Le Conseil Communautaire du 30 Juillet 2020 a voté le budget principal, qui a ensuite été transmis à la Préfecture de l'Hérault pour le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire.

Des anomalies ont été détectées au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 040 en recettes d'investissement, ainsi qu'au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et au chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Au vu de ces observations, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour régulariser la situation en équilibrant les opérations d'ordres susvisées comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses :		
(040)-4581401	Opération d'ordre de transfert entre section	- 562 810.77 €
(4581)-4581401	OP sous Mandat – Salle Verreries de Moussans	562 810.77 €
TOTAL		0.00 €
Recettes :		
(040)-4582401	Opération d'ordre de transfert entre section	- 447 828.01 €
(4582)-4582401	OP sous Mandat – Salle Verreries de Moussans	447 828.01 €
TOTAL		0.00 €

➤ **Voté à l'unanimité**

### 10. Acquisition terrain pour la déchetterie de SIRAN

Il est rappelé la nécessité d'implanter une nouvelle déchetterie sur le territoire suite à l'échec des négociations entre TRIFYL et le COVALDEM, gestionnaire de la déchetterie de Pépieux, à laquelle les habitants du secteur Minervoies avaient accès.

2 scénarios ont été élaboré par TRIFYL. Par délibération 2020.05.03/020, le conseil communautaire a choisi l'implantation d'une déchèteerie à Siran, complémentaire de l'équipement d'Aigues-Vives.

La commune de Siran, par délibération du 24/06/2020 a accepté l'implantation de la nouvelle déchetterie sur la parcelle AN 170. Par délibération du 24/07/2020, elle a proposé la session de cette parcelle de 3 400 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes au tarif symbolique de 1€/m<sup>2</sup>, soit 3 400,00€.

- **Vote non conforme – sujet reporté au prochain Conseil**

## CALENDRIER

## QUESTIONS DIVERSES